

CONSEIL SUPERIEUR DE LA MARINE MARCHANDE

Séance du Mercredi 2 avril 2008 à 14 H 30

Salle 201

3, Place de Fontenoy – 75007 PARIS

1- Point relatif à la ratification de la convention du travail maritime, 2006, de l'organisation internationale du travail (OIT).

Votes

Contre	: 0
Abstentions	: 0
Pour	: 28

Le conseil supérieur de la marine marchande donne un avis favorable de ratification par la France de la convention internationale du travail maritime (2006), à l'unanimité des membres présents.